

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

08/03/2024

### Date de l'affichage

08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT (arrivé à 19h10 pour la délibération 2024/29-03), Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

### Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Christian CIBIER par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Charlie GABILLON par Alban LANSELLE, Farid MÉBARKI par Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christophe MARTINET.

### Absent(s) excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET.

### Absent(s) non excusé(s)

Aurélié POLESE, Alain THIBAUD.

**44 conseillers communautaires en exercice : 28 présents, 11 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.**

**Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024\_34\_08-BF

**2024/34-08 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu le vote du budget 2023 du Budget Principal M57,

Considérant le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal M57 contrôlé et validé par la Direction Générale des Finances Publiques,

Considérant les commissions de Finances qui se sont tenues le 30 janvier 2024 et le 20 février 2024,

Il est procédé à l'élection du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique du Budget Principal M57,

Monsieur Jean-Jacques BRICHET est élu à l'unanimité.

Après lecture du Compte Financier Unique 2023, Monsieur le Président se retire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE UN :**

Le Compte Financier Unique 2023 du budget Principal M57 se présente comme suit :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Les dépenses : 15 721 201,64 €**
  - Le chapitre 011 « charges à caractère général » : 1 904 951,98 €
  - Le chapitre 012 « Frais de personnel » : 3 198 478,85 €
  - Le chapitre 014 « atténuation de produits » : 4 759 719,00 €
  - Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 5 470 896,96 €
  - Le chapitre 66 « charges financières » : 33 776,86 €
  - Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 1 072,50 €
  - Le chapitre 68 « Dotations aux provisions dépréciations » : 2 673,33 €
  - Le chapitre 042 « opération d'ordre transfert entre sections » : 349 632,16 €
  
- **Les recettes : 16 090 575,07 €**
  - Le chapitre 70 « produits des services » : 446 766,17 €
  - Le chapitre 73 « impôts et taxes (sauf 731) » : 2 755 379,00 €
  - Le chapitre 731 : « Fiscalité locales » : 8 585 215,00 €
  - Le chapitre 74 « dotations » : 3 991 397,27 €
  - Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 175 328,54 €
  - Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 19 585,01 €
  - Le chapitre 042 « opération d'ordre transfert entre sections » : 62 359,80 €
  - Le chapitre 013 « atténuations de charges » : 54 544,28 €

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

• **Les dépenses : 2 832 210,12 €**

- Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 120 856,41 €
- Le chapitre 20 « Etudes » : 162 765,60 €
- Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 463 497,87 €
- Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 835 456,44 €
- Le chapitre 040 « opération d'ordre transfert entre sections » : 62 359,80 €
- Le chapitre 27 « autres immobilisations » : 1 187 274,00 €

**Restes à réaliser : 561 166,76 €**

• **Les recettes : 682 704,33 €**

- Le chapitre 13 « subventions d'investissement » : 20 914,23 €
- Le chapitre 20 « immobilisation incorporelles » : 22 875,00 €
- Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 289 282,94 €
- Le chapitre 040 « opération d'ordre transfert entre sections » : 349 632,16 €

**Restes à réaliser : - €**

**Balances du Compte Financier Unique :**

	Dépenses		Recettes		Résultats	
<b>Fonctionnement</b>	(a)	15 721 201,64€	(b)	16 090 575,07€	(c)=(b)-(a)	369 373,43€
Excédent fonctionnement reporté			(d)	6 805 211,06€	(d)	6 805 211,06€
<b>Total</b>	(e)=(a)	15 721 201,64€	(f)=(b)+(d)	22 895 786,13€	(g)=(c)+(d)	7 174 584,49€

<b>Investissement</b>	(h)	2 832 210,12€	(i)	682 704,33€	(j)=(i)-(h)	-2 149 505,79€
Excédent d'investissement reporté	(k)		(l)	115 466,72€	(m)	115 466,72€
<b>Total</b>	(n)=(h)+(k)	2 832 210,12€	(o)=(i)+(l)	798 171,05€	(p)=(o)-(n)	-2 034 039,07€
Reports investissement sur 2024 (restes à réaliser 2023)	(q)	561 166,76€	(r)		(s)=(r)-(q)	- 561 166,76€
<b>Total avec les restes à réaliser</b>	(t)	3 393 376,88€	(u)	798 171,05€	(v)=(u)-(t)	- 2 595 205,83€

**ARTICLE DEUX :**

Approuve le Compte Financier Unique du budget principal M57 de la communauté de communes pour l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024\_34\_08-BF

**ARTICLE TROIS :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 mars 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024\_34\_08-BF